

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE
6-----

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 21 Mai 1993

DECRET N° 93-193 /MFPRA/DGFP/DGCA
portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1980-1982, 1984, 1986, 1988 de Monsieur NSEMI (Paul), Administrateur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale)

/ _E PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
D.G.B. (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-verbal de la Commission Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville le 06 Janvier 1993 ;

DECRETE :

.../...

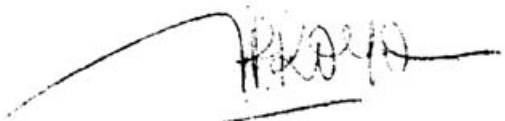
ARTICLE 1ER. - Monsieur NSEMI (Paul), Administrateur de 5^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre des années 1980, 1982, 1984, 1986 et 1988 pour respectivement les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e échelons de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.


Claude Antoine DA COSTA.

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DGQA 4
DGB/DGCF 4
BSTAT/DGFP 1
INTERESSE 1
DOSSIER 1
SGG/BC 1./-

